

**REGLEMENT DU JEU SUR RFM**  
**« JEU SMS »**  
**Saison 2021/2022**  
**ADDITIF °3**

La SAS RFM Entreprises, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « jeu sms » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 18 octobre 2021 à 06h00 au 22 octobre 2021 à 17h15.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

➤ **Pour l'application de l'article 4 :**

**Support : 7 39 16** (3 X 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile)

**Code : IPHONE**

- Pendant la Période de jeu, à chaque top animateur les auditeurs pourront s'inscrire **pendant 13 minutes** en envoyant le code **IPHONE** par **SMS au 7 39 16** (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile)
- Puis en répondant correctement à la question posée (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile),
- Si le participant répond correctement à la question, celui-ci est alors invité à envoyer ses Coordonnées (0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile)

Le nombre maximum de participations autorisées pour la Période de Jeu par participant est de 3 (trois) participations par Session de jeu.

➤ **Pour l'application de l'article 5 :**

2 tirages au sort chaque jour de la Période de jeu parmi l'ensemble des inscrits ; remise à zéro des inscriptions après chaque tirage au sort (2 gagnants par jour - 10 gagnants au total).

➤ **Pour l'application de l'article 6 :**

- **10 lots « 1 Apple iPhone 13 Pro 256 GO »** d'une valeur unitaire de 1279 (mille deux cent soixante-dix-neuf) euros

➤ **Pour l'application de l'article 7 :**

**Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, les délais de livraison des dotations sont susceptibles d'être rallongés par rapport au délai habituel de 60 jours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.**

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.